**Mosaïque**
ISSN : 2105-1100
Éditeur : Université de Lille

**23 | 2025**
**Faute de goût : esthétique, éthique et politique**

# Les fautes de goût de Lucain : critique esthétique ou justification éthique et politique ? Le point de vue des éditeurs anciens du poème

*Lucan's errors of taste: aesthetic critique or ethical and political justification? The point of view of ancient editors of the poem*

**Bénédicte Chachuat**

https://www.peren-revues.fr/mosaique/2751

**DOI :** 10.54563/mosaique.2751

**Référence électronique**
Bénédicte Chachuat, « Les fautes de goût de Lucain : critique esthétique ou justification éthique et politique ? Le point de vue des éditeurs anciens du poème », *Mosaïque* [En ligne], 23 | 2025, mis en ligne le 30 juin 2025, consulté le 10 juillet 2025. URL : https://www.peren-revues.fr/mosaique/2751

**Droits d'auteur**
CC-BY

# Les fautes de goût de Lucain : critique esthétique ou justification éthique et politique ? Le point de vue des éditeurs anciens du poème

*Lucan's errors of taste: aesthetic critique or ethical and political justification? The point of view of ancient editors of the poem*

**Bénédicte Chachuat**

## PLAN

La persistance d'un débat critique autour des fautes de goût de Lucain
Contre Lucain : Burman
Défense de Lucain : la recherche d'une forme de merveilleux pour atténuer la faute de goût
Voltaire apologiste de Lucain : quand la faute n'en est pas une
Conclusion : Justification éthique et politique d'une audace esthétique

## TEXTE

1 Dans la *Pharsale* que Lucain, poète épique du premier siècle de notre ère, compose sur la guerre civile entre César et Pompée, les dieux et le merveilleux traditionnel n'ont plus leur place (Narducci, 1979 ; 2004 [2]). Exemple révélateur, le chant VII de l'épopée, qui relate la grande bataille de Pharsale, ne voit pas d'intervention des dieux dans le combat, contrairement à ce que l'on trouve dans l'*Iliade* ou l'*Énéide* [3], les deux modèles par excellence du genre épique. Seuls les belligérants, Pompée et César en tête, combattent ; ce sont les hommes qui agissent, voire qui tendent à remplacer les dieux. On ne trouve dans la *Pharsale* ni assemblée des dieux, ni messager envoyé par ces derniers pour guider les protagonistes, ni oracle inspiré des dieux, ni invocation aux Muses ou divinités, contrairement à ce que les règles du genre font attendre [4].

2 Ce choix esthétique et poétique, des plus audacieux, a valu à Lucain nombre de critiques, de l'Antiquité à nos jours. Pour beaucoup d'Anciens, c'est une faute de goût, une infraction aux codes esthétiques traditionnels de l'épopée, pour laquelle le poète néronien ne

mérite plus même d'être appelé poète, mais historien. C'est ce que dit le grammairien Servius, à la fin du quatrième siècle, dans son *Commentaire à l'Énéide* : « *Lucanus namque ideo in numero poetarum esse non meruit, quia videtur historiam composuisse, non poema* » (« C'est pourquoi, en effet, Lucain n'a pas mérité d'être compté au nombre des poètes, parce qu'il semble avoir composé une œuvre historique, non un poème », Servius, *Ad Aen.* I, 382, trad. personnelle). Lucain s'est écarté du modèle épique par excellence, l'*Énéide*, et a été condamné pour cela. Pour Servius, la poésie requiert le mythe, tandis que l'histoire l'exclut ; par conséquent, Lucain, en raison du choix de son sujet, est un historien et non un poète. Autre jugement critique à charge, celui de Quintilien, grammairien du premier siècle, qui considère que Lucain devrait « être imité plus par les orateurs que par les poètes », « *magis oratoribus quam poetis imitandus* » (Quintilien, *I.O.*, X, 1, 90, trad. personnelle [5]). De même, c'est en partie en réaction à cette absence des dieux dans la *Pharsale* que Pétrone insère dans son *Satiricon* une petite épopée sur la guerre civile, où les dieux ont toute leur place, comme le revendique explicitement le personnage d'Eumolpe en ces termes : « il faut, en s'attachant aux péripéties de l'action, en mettant les dieux en scène, en utilisant tous les ressorts de la dramaturgie, donner du champ à son inspiration », « *per ambages deorumque ministeria et fabulosum sententiarum tormentum praecipitandus est liber spiritus* » (Pétrone, *Sat.*, CXVIII, trad. Olivier Sers). Pour les Anciens, ses contemporains ou des auteurs postérieurs à lui, il est ainsi clair que Lucain a commis une faute de goût, qu'il n'a pas respecté les règles du genre épique traditionnel à Rome depuis Homère.

3 En faisant un saut dans le temps, nous voudrions nous intéresser aux jugements que les premiers éditeurs du poème, dans les préfaces et textes liminaires des éditions des XVI^e^ aux XIX^e^ siècles notamment, ont formulés pour qualifier cette « faute de goût ». Il s'agira de voir comment ce qui est aujourd'hui unanimement appréhendé comme un choix esthétique à portée politique a fait l'objet de virulentes critiques et débats entre érudits. Les éditeurs sont en effet partagés : les uns se livrent à une défense et apologie de l'innovation lucanienne, d'autres condamnent et blâment une faute de goût intentionnelle et inexcusable, d'autres encore allèguent la jeunesse d'un poète influencé par les mœurs de son époque et la décadence contempo-

raine. Nous verrons quels critères – littéraires, esthétiques ou culturels ; anciens, contemporains, ou anachroniques – et quelles figures d'autorité sont appelés à la barre pour accuser ou défendre le poète néronien qui, par ses audaces, n'a cessé de fasciner depuis le premier siècle de notre ère.

# La persistance d'un débat critique autour des fautes de goût de Lucain

4 La lecture des préfaces et des commentaires aux premières éditions de la *Pharsale*, à compter du seizième siècle, montre que le débat autour de la qualité poétique de l'œuvre de Lucain et du genre de celle-ci ne s'est pas apaisé, loin de là. Il n'est pas rare en effet qu'on trouve dans les préfaces, outre la rhétorique dédicatoire traditionnelle [6], de vrais plaidoyers *pro* ou *contra* Lucain. Dans la lignée des anciens, les uns défendent le statut de poète de Lucain, tandis que d'autres le lui refusent. La question de l'absence du merveilleux traditionnel dans le poème est fréquemment invoquée comme argument dans ces débats.

5 Un exemple est révélateur de la persistance de ce débat critique. Il s'agit d'un extrait de la préface de l'édition de Franciscus Oudendorp, philologue hollandais, qui publie une édition de Lucain en 1728. Voici l'extrait :

> *Notissimae sunt criminationes, quibus Lucanum adgressi sunt Petronius, Quintilianus, Scaligeri, aliique. His quidem respondere, eaque crimina diluere, acta pro Lucano publice causa, conati sunt Palmerius, Mosantius, Bersmannus, et nonnulli alii, quorum apologiam huic Editioni adjunximus*

> Bien connues sont les accusations malveillantes par lesquelles Pétrone, Quintilien, Scaliger et d'autres ont attaqué Lucain. Mais se sont efforcés d'y répondre, et de les effacer, en plaidant publiquement la cause de Lucain, Palmer, Mosantius, Bersmann et quelques autres, dont nous ajoutons l'apologie à cette édition. (Oudendorp, 1728 : « Benevolo Lectori », trad. personnelle)

Dans un autre extrait de la même préface, révélateur, on peut lire : « *Verum enim vero illi viri docti nimio in Lucanum odio abrepti esse videntur, qui ipsum ad infima scriptorum subsellia deprimere voluerunt, ac vix lectu dignum esse censuerunt* » (« Mais en réalité, ces érudits semblent être entraînés par une haine excessive à l'encontre de Lucain, eux qui ont voulu le rabaisser aux bancs les plus bas des écrivains et qui ont jugé qu'il était à peine digne d'être lu », *ibid.*).

6 Dans ces deux passages, le vocabulaire et les expressions employés sont parlants quant à la virulence et à la passion que déchaînent les choix esthétiques de Lucain. Le lexique de la condamnation et de l'attaque est bien représenté : on relèvera en latin *criminationes*, « l'accusation » et plus précisément « l'accusation mensongère, calomnieuse », le verbe *adgressi sunt*, de *adgredior*, qui signifie « attaquer », le terme *crimina*, « les accusations », dans la seconde phrase, et le terme *odio* dans le second passage, « la haine ». S'y oppose le champ lexical de la défense avec les mots *respondere* et *diluere*, dans l'expression *diluere crimina* qui veut dire « effacer une accusation », et le terme *apologiam*[7]. Ce passage est aussi intéressant car Oudendorp y cite les noms de ceux qui participent à ces controverses sur le statut de Lucain. Parmi les modernes qui nous intéressent dans cette étude, dans le camp des opposants de Lucain, on peut relever Scaliger, c'est-à-dire Jules César Scaliger, auteur d'un ouvrage intitulé l'*Hypercriticus* (Scaliger, 1561). Les partisans de Lucain sont plus nombreux parmi les modernes : Oudendorp cite Palmer, Mosantius et Bersmann, dont nous verrons plus loin un texte. Les enjeux de cette polémique sont présentés comme importants : d'après Oudendorp, certains en viennent à déconseiller de lire Lucain, dont la popularité ne s'est pourtant pas démentie depuis l'Antiquité tardive[8].

7 Après avoir montré que la polémique sur le statut de Lucain était toujours d'actualité au dix-huitième siècle, voyons quelques-uns des arguments des partisans et détracteurs du poète néronien.

# Contre Lucain : Burman

8 L'un des passages pour lesquels Lucain s'est attiré les foudres de certains philologues et érudits est son proème, le tout début de l'épopée. C'est en effet un des lieux dans lesquels on s'attend à la présence du merveilleux, du divin, sous la forme d'une invocation aux

dieux ou aux muses [9]. C'est quand on compare le proème de la *Pharsale* de Lucain à celui de l'*Énéide* de Virgile, modèle indépassable du genre épique, constamment convoqué comme référence par les critiques, que l'originalité de Lucain apparaît. Voici les deux textes, en traduction :

> Je chante les armes et l'homme qui le premier des bords de Troie vint en Italie, aux rivages de Lavinium, fuyant par décret du destin ; la puissance des dieux le ballotta et sur terre et sur mer, à cause de la colère tenace de la cruelle Junon ; il souffrit aussi beaucoup dans les combats, tandis qu'il fondait sa ville et installait ses dieux au Latium, d'où la race latine, les Albains nos pères et les remparts de la haute Rome. Muse, rappelle-moi les causes, pour quelle offense à sa divinité ou quelle souffrance la reine des dieux a pu pousser un homme insigne par sa piété à dérouler tant de malheurs, à affronter tant d'épreuves. Est-il tant de colères dans les âmes célestes ? (Virgile, *Énéide*, I, 1-11 [10])

> Nous chantons des guerres plus que civiles dans les champs de l'Émathie, le crime devenu un droit, un peuple puissant tournant son bras victorieux contre ses propres entrailles, deux armées de même sang, et, rompant l'unité de l'empire, toutes les forces de l'univers ébranlé en lutte pour un commun forfait, les enseignes se heurtant à des enseignes hostiles, des aigles aux prises, et les pilums menaçant les pilums. D'où vient, citoyens, cette fureur, où le fer a-t-il pris cette licence d'offrir le sang latin à des peuples odieux ? (Lucain, *Pharsale*, I, 1-9 [11])

9 Dans les deux proèmes, après l'exposé du sujet par le poète (« je chante », *cano*, chez Virgile ; « nous chantons », *canimus*, avec un pluriel poétique chez Lucain), vient une question. Là où chez Virgile elle est adressée à la Muse – « Muse, rappelle-moi les causes », *Musa mihi causa memoras* –, chez Lucain, elle est adressée aux citoyens, en ces termes : « d'où vient, citoyens, cette fureur », *quis furor, o ciues*. Des hommes, de simples citoyens, ont remplacé les Muses dans la *Pharsale*. Le divin est congédié au profit des hommes, à la fois acteurs et destinataires de l'épopée. De plus, là où le poète augustéen peut attendre une réponse fiable de la divinité, censée lui inspirer son chant, chez le poète néronien, la question est purement rhétorique ; la parole poétique n'est plus garantie de la même manière. Telle est

l'innovation contestable et contestée de Lucain. Le poète néronien a bien évacué les dieux et le divin et ce dès les premiers vers de l'épopée.

10 Voyons comment Pieter Burman (1668-1741), philologue hollandais, qui publie une édition de Lucain en 1740, réagit face à cette audace :

> *Omnes Epici poetae vel ante, vel post propositionem, vel miscentes utrumque, numen aliquod invocare ex lege carminis solent, a quo doceri et inspirari precantur, quia multa mirabilia narraturi non sua fide, sed ex Deorum monitu et praeceptis auctoritatem acquirere et conciliare volunt rebus, quas magnificas et vulgi persuasionem superantes, narrare et amplificare intendunt : ita ut, recte judicante Petronio, totum poema furentis potius animi vaticinatio, quam religiosae orationis sub testibus fides appareat. Sed Lucanus conscius sibi, se in utramque partem peccare, et argumentum elegisse, in quo nullas Diis partes adtribuere, et ita nec Poetae personam sustinere posset ; et etiam veritati vim intulisse, ut nec Historicorum in numero haberi posset, statim impetu ingenii et factionis inconsulto studio et favore ablatus, Deos invocare, et mendaciis suis inscribere non sustinuit. sed oblitus se promisisse Poetam acturum (nam canimus inquit) properat se declamatorem et philosophum ineptum exhibere.* (Burman, 1740 : « Aequo et erudito Lectori, Praefatio »)

> Tous les poètes épiques, soit avant, soit après l'exposé du sujet, soit en mêlant les deux, ont l'habitude, suivant la loi de la poésie, d'invoquer quelque puissance divine, à qui ils demandent d'être instruits et inspirés, parce que, sur le point de raconter bien des choses merveilleuses en se fondant non sur leur propre parole, mais sur le conseil et les préceptes des dieux, ils veulent acquérir l'autorité et la procurer aux faits qu'ils entendent raconter et amplifier, eux qui sont magnifiques et surpassent la croyance du vulgaire. De la sorte, comme le juge à juste titre Pétrone, le poème apparaît davantage comme la vaticination d'un esprit en délire que comme un discours scrupuleusement fidèle aux témoignages. Mais Lucain est conscient qu'il a péché dans les deux directions, et pour le choix d'un sujet dans lequel il ne pouvait attribuer aucun rôle aux dieux ni assumer le rôle de poète, et encore pour avoir fait violence à la vérité, de sorte qu'il ne peut être compté au nombre des historiens, ayant été aussitôt entraîné par l'élan du génie ainsi que par le zèle et la faveur irréfléchis de l'esprit partisan, il n'a pas pu

> invoquer les dieux et leur imputer ses mensonges. Mais il a oublié qu'il promettait d'agir comme un poète (en effet, il dit « nous chantons »), et se hâte de se conduire comme un déclamateur et un philosophe impertinent (trad.personnelle).

Que pouvons-nous dégager de ce commentaire assez incisif de Burman ? Il analyse le choix esthétique de Lucain comme une faute de goût, et même comme une infraction aux lois de la poésie. Il emploie en effet dans la première phrase l'expression *ex lege carminis solent*, qui comporte à la fois l'idée d'habitude, *solent*, et l'idée de loi, de règle à respecter, *lege*. Précisons qu'il s'agit toutefois de lois non écrites. Burman présente alors cette coutume, ses effets et les possibilités qu'elle offre aux poètes épiques. On relèvera qu'il mentionne Pétrone, auteur ancien et détracteur contemporain de Lucain cité au début de cette étude, et à qui Burman donne manifestement raison. Dans la suite du texte, on retrouve l'idée que Lucain a commis une faute, *peccare*, et en connaissance de cause, *conscius sibi*, ce qui est d'autant plus grave. Le poète a choisi un sujet, la guerre civile, dans lequel les dieux ne pouvaient avoir de place. Pour Burman, Lucain ne mérite ainsi pas le titre de poète, ni même celui d'historien, il est rabaissé au rang de déclamateur et de philosophe, c'est la conclusion du texte. Il est intéressant que la faute de goût soit reliée au sujet même de l'œuvre. Comme on le verra, c'est un aspect fondamental de cette prise de position. Mais si Burman reconnaît cela, il n'excuse en rien Lucain, ne cherche pas à comprendre ce choix, il se contente de l'opposer à la norme, à ce qui est jugé traditionnel et conforme au canon, virgilien notamment. La condamnation est sans appel. Pour cette faute et pour d'autres encore, le philologue en vient même à se demander pourquoi il s'est donné la peine de travailler sur ce texte pour le rendre accessible au public alors même que la qualité du poème et de son auteur est, selon lui, médiocre [12].

11 Voici encore ce que Burman dit de Lucain, qu'il compare avec Virgile, et dont il explique les fautes par un souci de vaine gloire et une incapacité à rivaliser avec celui qui est indépassable :

> *Lucanus, similibus gloriae falsae stimulis agitatus, quia Virgiliani consummatissimi operis laudes adsequendi nulla spes adpareret, divinam poesin inquinare, et heroicum carmen, omni majestate et splendore suo spoliatum, ad declamatoria acumina, et Historiae uerae*

> *humilitatem, temporis seriem et rerum ordinem demittere est aggressus.*

> Lucain, agité par de semblables aiguillons pour une fausse gloire, parce qu'aucun espoir d'atteindre la gloire de l'œuvre parfaitement accomplie de Virgile n'apparaissait, a entrepris de souiller la poésie divine et de rabaisser le poème héroïque, privé de toute majesté et toute splendeur, à des pointes déclamatoires, à l'humilité de l'histoire vraie, à l'enchaînement et l'ordre des faits du temps. (*ibid.*)

Le choix esthétique de Lucain est ainsi durement condamné. Avec le poète néronien, la poésie est souillée, rabaissée et privée d'éclat. Heureusement que tous les philologues ne partagent pas le même avis que Burman. D'autres ont entrepris au contraire de défendre les choix esthétiques de notre auteur et ce, de différentes manières.

# Défense de Lucain : la recherche d'une forme de merveilleux pour atténuer la faute de goût

12 Une première manière de prendre position dans ce débat pour tâcher de défendre Lucain consiste à atténuer la faute de goût, c'est-à-dire à montrer que Lucain ne renonce pas tout à fait à cette exigence épique qu'est la présence du merveilleux dans l'épopée. De fait, il est trop catégorique de dire que les dieux ne sont pas présents dans l'épopée de Lucain puisqu'il est bien question, à plusieurs reprises, des dieux, que ce soit dans le discours du narrateur ou dans les discours des personnages. L'épopée pose notamment la question de la faveur ou de l'hostilité des dieux, envers les protagonistes de l'action et envers Rome elle-même. Ce sont donc uniquement certaines formes d'interventions divines et certaines facettes du merveilleux que Lucain exclut de son poème. Ce sont sur ces nuances que mettent l'accent quelques philologues pour redorer l'image de Lucain poète épique. Telle est l'approche de Bersmann.

13 Gregor Bersmann, philologue allemand né en 1538 et mort en 1611, fait paraître en 1589 une édition de la *Pharsale* de Lucain. Le texte du poème est précédé d'une longue préface, comportant notamment

une épître dédicatoire très développée dans laquelle l'éditeur prend la défense du poète. Dès les premières lignes, le ton est donné : « *Venit mihi in mentem mirari, quid vulgus grammaticorum moverit, ut Lucanum e poetarum numero excluderent. Verum age videamus, quae res illos in hanc adduxerit persuasionem* » (« J'en viens à me demander avec étonnement ce qui a conduit la foule des grammairiens à exclure Lucain du nombre des poètes. Allons, voyons quelle chose les a poussés à cette conviction », *ibid.*, trad. personnelle[13]). Après cette introduction, l'apologiste de Lucain entreprend de passer en revue les critiques faites à son auteur pour les réfuter. Il souligne notamment que Lucain ne se contente pas de transcrire en vers des faits historiques, il ajoute aussi à ceux-ci, et particulièrement des éléments merveilleux :

> *Lucanus bellum canendo ciuile, non modo vera narrat, quod historici propium esse censetur, sed et ficta interserit nonnulla, ac fabulosa. Neque enim, quae ab illo passim asseruntur conciones, ita habitae sunt ab iis, quibus attribuuntur : ac figmentum esse poeticum imaginem patriae, quae ad Rubiconis amnem in somnis sese offert Caesari, nemo dubitat : et commentitia profecto sunt, quae de Antaeo Terrae filio, deque excita ab inferis anima memorantur, et id genus alias complura. Verumenimvero, quicquid illi contradicant, poetam (...) non tam ficta facit materia, quam elaborationis et quasi perpolitionis cura atque industria, multa undique accurate accersens, et ad ornatum carminis ingeniose comminiscens.* (*ibid.*)

Cette défense peut être ainsi traduite :

> Lucain, en chantant la guerre civile raconte non seulement des faits véridiques, ce qui est considéré comme le propre de l'historien, mais il insère aussi quelques faits fictifs et fabuleux. Et en effet, les discours qui sont attribués par lui çà et là n'ont pas été tenus par ceux à qui ils sont attribués ; et personne ne doute que le fantôme de la patrie, qui se présente en songe à César, ne soit une création ; et assurément ce sont de pures imaginations les passages concernant Antée le fils de la terre et celui qui concerne l'âme rappelée des enfers, et de nombreux autres de ce genre. Mais en vérité, qu'ils lui reprochent tout cela (…), ce n'est pas tant la matière fictive qui fait le poète que le soin et l'application dans l'élaboration et pour ainsi dire

> le fini, qui font venir beaucoup de matière de toute part avec soin et qui inventent avec habileté pour l'ornement du poème.

Dans cet extrait, Bersmann cherche donc à prouver que Lucain respecte les règles de l'invention poétique. Il énumère en effet ce que le poète ajoute à la matière historique dont il part. Il est intéressant de voir que les exemples qu'il prend relèvent presque tous du merveilleux. En effet, il mentionne l'*imago patriae*, qu'il qualifie de *figmentum poeticum* : il s'agit du fantôme de la patrie, qui apparaît à César, au début de la guerre civile, sur les bords du Rubicon (Lucain, *Phars.*, I : 183-203.) ; cette apparition surnaturelle relève bien du merveilleux et une forme de divinité. Ensuite, Bersmann évoque les passages qui concernent Antée, *quae de Antaeo Terrae filio*, ce qu'il qualifie de *commentitia* : il s'agit là du chant IV de l'épopée, qui comporte une assez longue digression mythologique, racontant le combat d'Hercule et d'Antée (*ibid.*, IV : 593-660). Dans ce passage, l'épopée fait bien une place au mythe, conformément aux règles traditionnelles du genre. Enfin, Bersmann fait référence à une âme rappelée des enfers, *excita ab inferis anima* : en ces termes il renvoie à l'épisode de la nécromancie, au chant VI, où la sorcière Éricthо ramène à la vie le cadavre d'un soldat chargé de faire une prophétie à Sextus Pompée (*ibid.*, VI : 413-830) : le merveilleux, monstrueux, cette fois-ci, est une fois de plus bien présent dans l'épopée. Dans la deuxième partie de l'extrait, pour répondre aux détracteurs de Lucain, Bersmann entreprend de redéfinir ce qui fait un poète : non tant la matière que la manière ; on peut retrouver là une opposition désormais classique entre fond et forme.

14 L'approche de Bersmann est ainsi plus nuancée. Alors que les détracteurs de Lucain nient la présence de traits merveilleux, l'éditeur allemand montre qu'il y a bien du merveilleux dans la *Pharsale* et que Lucain compose une œuvre qui tient à la fois de l'histoire et du discours poétique. Pour Bersmann, les reproches faits à Lucain ne tiennent pas, car ils ne sont pas fondés [14].

## Voltaire apologiste de Lucain : quand la faute n'en est pas une

15 Une autre approche dans la défense de Lucain consiste à montrer qu'il n'y a pas de faute de goût, pas d'erreur, mais que Lucain a fait le bon choix. Ce qui était présenté comme un tort devient au contraire un trait de génie de la part du poète. Avant d'être celle des modernes, cette approche est celle de Voltaire, dans son *Essai sur la poésie épique*, au chapitre 4 (Voltaire, 1877).

16 Voici une première citation qui marque un changement de perspective : « Lucain, génie original, a ouvert une route nouvelle » (*ibid.* : 326). Aux yeux de Voltaire, Lucain n'est plus celui qui enfreint des règles, mais celui qui ouvre une voie nouvelle, une nouvelle manière de faire de la poésie, c'est la figure du *primus inventor*[15]. Il est intéressant que Voltaire reprenne cette image du *primus inventor* dans la mesure où celle-ci vient de l'Antiquité même et que les poètes, Lucrèce par exemple, la mobilisaient pour justifier des innovations poétiques qui auraient pu paraître discutables ou passer pour des fautes de goût[16]. Le philosophe des Lumières aborde ensuite précisément la question des dieux et apporte une justification tout à fait pertinente :

> Virgile et Homère avaient fort bien fait d'amener les divinités sur la scène. Lucain a fait aussi bien de s'en passer. Jupiter, Junon, Mars, Vénus étaient des embellissements nécessaires aux actions d'Énée et d'Agamemnon. On savait peu de choses de ces héros fabuleux ; ils étaient comme ces vainqueurs des jeux olympiques que Pindare chantait, et dont il n'avait presque rien à dire. Il fallait qu'il se jetât sur les louanges de Castor, de Pollux et d'Hercule. Les faibles commencements de l'empire romain avaient besoin d'être relevés par l'intervention des dieux. Mais César, Pompée, Caton, Labiénus, vivaient dans un autre siècle qu'Énée : les guerres civiles de Rome étaient trop sérieuses pour ces jeux d'imagination. Quel rôle César jouerait-il dans la plaine de Pharsale, si Iris venait lui apporter son épée, ou si Vénus descendait dans un nuage d'or à son secours. Ceux qui prennent les commencements d'un art pour les principes de l'art même, sont persuadés qu'un poème ne saurait subsister sans divinités, parce que l'*Iliade* en est pleine ; mais ces divinités sont si

> peu essentielles au poème, que le plus bel endroit qui soit dans Lucain, et peut-être dans aucun poète, est le discours de Caton, dans lequel ce stoïque ennemi des fables dédaigne d'aller voir le temple de Jupiter-Ammon (Voltaire, 1877 : 326-329).

Alors que jusqu'à présent l'épopée de Lucain était évaluée par comparaison avec celle de Virgile, et que tout écart par rapport aux normes virgiliennes était durement condamné, Voltaire montre qu'il n'y a pas lieu de comparer ainsi Virgile et Lucain à la défaveur de ce dernier. C'est la nature même du sujet qui impose à Lucain de renoncer aux dieux comme acteurs du poème. Les héros des épopées mythiques ou de fondation ne sont pas comparables aux héros historiques de la guerre civile : alors que les premiers peuvent, voire doivent, être assistés par les dieux, pour la grandeur de leur geste, ce n'est plus le cas des seconds, ce que Lucain a bien perçu, lui qui compose une épopée historique avec la *Pharsale*. Dans la phrase « ceux qui prennent les commencements d'un art pour les principes de l'art même, sont persuadés qu'un poème ne saurait subsister sans divinités », on peut sentir une critique à l'égard des philologues qui s'attachent catégoriquement au modèle virgilien. Le ton de Voltaire se fait discrètement polémique, une tonalité que l'on retrouve constamment, nous l'avons vu, dans les préfaces aux éditions anciennes de l'œuvre. Voltaire laisse même entendre, semble-t-il, que l'art de Lucain, et son sujet, représentent même un état plus avancé de l'art, un progrès par rapport à Virgile. Voilà donc que la faute de goût devient audace, innovation, et amélioration. La perspective est renversée.

# Conclusion : Justification éthique et politique d'une audace esthétique

17 Pour conclure, il s'avère bien qu'il y a eu toute une polémique autour de ce que les anciens avaient présenté comme une faute de goût de Lucain. La critique esthétique a été virulente et caractérisée par un attachement strict à ce qui passait pour une règle du genre. Avec Voltaire s'amorce une réflexion plus politique, plus profonde sur le sens de cette innovation lucanienne. Telle est l'approche qui domine

aujourd'hui et que je défends personnellement. Il convient, pour terminer, de la présenter brièvement.

18 Loin d'être une faute de goût, ce choix de Lucain d'atténuer le rôle des dieux et du merveilleux dans la *Pharsale*, est lié au sujet même du poème, la guerre civile et ses horreurs. En effet, la guerre civile, sacrilège suprême qui oppose des concitoyens et des proches, pose la question de la responsabilité et de la culpabilité des dieux et de la providence divine qui laissent une telle horreur se produire. Plutôt que de montrer les dieux en actions, Lucain problématise et interroge leur rôle et leur statut. Plusieurs passages du chant VII sont intéressants à cet égard[17]. Dès le début de ce livre, avant le déclenchement de la bataille, le narrateur les interpelle ainsi : « *hoc placet, o superi, cum vobis uertere cuncta / propositum, nostris erroribus addere crimen* » (« c'est là ce qui vous plaît, dieux d'en haut, lorsque vous avez formé le dessein de tout renverser : ajouter le crime à nos erreurs ? » Lucain, *Phars.*, VII : 58-59, trad. personnelle). À la toute fin du chant, une fois le massacre accompli, le narrateur les prend à nouveau à parti en ces termes : « *o superi, liceat terras odisse nocentes ! / Quid totum premitis, quid totum absolvitis orbem* ? » (« Dieux du ciel, qu'il nous soit permis de haïr les terres coupables ! Pourquoi accablez-vous, pourquoi absolvez-vous le monde entier ? », *ibid.* : 869-870) On notera dans ces deux passages la modalité interrogative et la tonalité accusatrice : le narrateur interroge ainsi les dieux sur les raisons d'être de la bataille et des guerres civiles, avec une gradation d'une interrogation à l'autre, du début du livre en question à la fin, et un effet de structure évident. L'épopée se fait ainsi réflexive et critique.

19 Il faut évoquer les vers 445 à 459[18], sur lesquels se referment les longues plaintes du narrateur avant l'engagement de la bataille, et qui présentent un autre aspect de la culpabilité des dieux : leur passivité. Ces quinze vers abordent de but en blanc, dans une micro-argumentation, la question du statut et du rôle des dieux dans la guerre civile. La portée exacte de ces vers a été discutée et a fait couler beaucoup d'encre[19]. Aux vers 445-447, le narrateur commence par affirmer, apparemment, que les dieux n'existent pas : « *sunt nobis nulla profecto / numina : cum caeco rapiantur saecula casu, / mentimur regnare Iouem* ». Ces affirmations sont étayées dans les vers 447-454, par une accumulation de questions rhétoriques dans

lesquelles le narrateur fait comprendre que si Jupiter existait bien, il ne saurait permettre que le massacre de Pharsale ait lieu sans intervenir. Les vers 454-455 comportent une conclusion un peu différente : « *mortalia nulli sunt curata deo* » : les dieux existent, mais ils ne se soucient pas des hommes ; le narrateur ne nie plus l'existence des dieux, mais celle de la providence divine envers les hommes [20]. Dans ces vers volontairement provocateurs, et inspirés par l'émotion ressentie par le poète au moment d'en venir enfin au récit de la bataille, le narrateur remet aussi en cause l'image traditionnelle de Jupiter comme dieu vengeur et garant de la justice. À une providence mauvaise, avec des dieux cruels et intéressés à faire le malheur des hommes – c'est ce qui semblait se dégager du paragraphe précédent – s'opposerait donc une absence pure et simple de providence divine. La contradiction est problématique. Si importants que soient ces vers, il ne faut cependant pas y voir une exposition définitive et claire du système théologique du chant VII, voire du poème. Il nous paraît plus porteur de sens de mettre l'accent sur la fonction dramatique et pathétique de ces vers, plutôt que sur leur portée théologique, en les replaçant dans la logique du passage. Ils ont davantage une fonction émotive, voire rhétorique, que de véritables implications et fondements religieux. Ils sont toutefois bien révélateurs du fait que, dans la guerre civile, les valeurs et les rôles changent.

20 S'ajoute enfin la question du lien entre les dieux et le pouvoir, point que n'ont pas non plus envisagé les anciens : le système théologique de la *Pharsale* a aussi une portée polémique, à l'encontre du pouvoir en place, au temps de l'écriture. Les vers 455-459, à la fin du passage cité précédemment, sont intéressants à cet égard. Ils entrent en résonance avec plusieurs passages du poème, pour construire un discours cohérent et critique sur la divinisation des Julio-Claudiens. Si l'on excepte les vers 45-47 du chant I, dans l'éloge de Néron, qui donnent une image positive de cette apothéose [21], le discours sur la divinisation des empereurs est plutôt critique et négatif [22]. La cible première de ces vers sont les dieux, avec la divinisation des empereurs présentée comme une vengeance, *vindictam*, en raison de la passivité des divinités qui ont permis au crime de la guerre civile d'avoir lieu, comme si les puissances divines étaient remplacées ou concurrencées par les empereurs. Mais la cible seconde n'est autre que les empereurs eux-mêmes : c'est le terme *umbras*, dernier mot

du vers, qui le suggère : ce terme sert à dénoncer l'inconsistance, la vanité de ces empereurs divinisés, qui ne sont que des ombres, et ne se trouvent pas dans les cieux mais aux enfers. Dans ces vers, revenant sur ces déclarations du proème, Lucain pourrait donc dénier à Néron toute légitimité à l'apothéose, en la vidant de son sens.

21 Loin de n'avoir que des implications esthétiques comme pouvaient le penser certains philologues dont nous avons étudié les éditions, la faute de goût de Lucain, qui n'en est finalement pas une, a plusieurs fonctions. Elle est en effet à la fois subversive, politiquement critique et éthiquement significative. Si Lucain s'est éloigné des grands modèles épiques, s'il a pris des libertés avec les règles du genre, c'est afin de faire davantage sens, quand bien même cela devait lui valoir des critiques. L'absence du merveilleux traditionnel dans la *Pharsale* est bien significative : à travers elle, le poète invite à réfléchir sur le divin et ceux qui s'en réclament. La révolte esthétique de Lucain est aussi un acte de révolte politique. Toute porteuse de sens qu'elle soit, cette audace ne sera cependant pas suivie et imitée, puisque les poètes flaviens de la génération suivante réintroduiront le merveilleux et le divin traditionnels dans les épopées qu'ils composeront [23].

## BIBLIOGRAPHIE

### Œuvres antiques citées

LUCAIN, 1926-1930, *La Guerre civile. La Pharsale*, texte établi et traduit par BOURGERY A. et PONCHONT M., t. 1-2, Paris : Les Belles Lettres (abréviation : *Phars.*).

PÉTRONE, 2002, *Le Satiricon*, texte établi par ERNOUT A., amendé, traduit et commenté par SERS O., Paris : Les Belles Lettres (abréviation : *Sat.*).

LUCRÈCE, 1920-1921, *De la nature*, texte établi et traduit par ERNOUT A., t. 1-2, Paris : Les Belles Lettres (abréviation : DNR).

QUINTILIEN, 2002, *Institution oratoire*, texte établi et traduit par COUSIN J., t. 2, Paris : Les Belles Lettres (abréviation : I.O.).

SERVIUS, 1881-1902, *Seruii grammatici qui feruntur in Vergilii carmina commentarii*, THILO G. et HAGEN H. (éd.), 3 vols., Leipzig : B.G. Teubner (abréviation : *Ad Aen.*).

VIRGILE, 2015, *Œuvres complètes* (éd. bilingue), DION J. et HEUZÈ Ph., Paris :

Bibliothèque de La Pléiade (abréviation : *Aen.*).

## Autres ouvrages

BERSMANN G., 1589, *M. Annœi Lucani de Bello ciuili, uel Pharsaliae libri decem, Gregorii Bersmani… studio… emendati scholiisque illustrati (…) commentationes J. camerarii in librum Pharsalie et notae Jos. Scaligeri in Eclogam ad Pisonem. Annotationes J. Micylli in difficiliores locos omnium librorum Pharsaliae, cum T. Pulmanni uariarum lectionum in hoc poeta libello*, Leipzig : imprimebant haeredes J. Steinmanni.

BURMAN P., 1740, *M. Annaei Lucani Pharsalia cum commentario Petri Burmanni*, Leyde : apud C. Wishoff, D. Goetval et G. J. Wishoff.

CHACHUAT B., 2021, *Étude critique, traduction et commentaire du chant* VII *de la* Pharsale *de Lucain* (en ligne), thèse de doctorat sous la direction de RIPOLL F., Université Toulouse le Mirail : Toulouse II. URL : https://theses.hal.science/tel-03663025v1/file/Chachuat_Benedicte.pdf.

ERLER M., 2012, « Der unwissende Erzähler und seine Götter. Erzählperspektive und Theologie bei Lukan und in Vergils Aeneis », dans BAIER, T. (dir.), *Götter und menschliche Willensfreiheit von Lukan bis Silius*, Münich : C.H. BECK, p. 127-140.

ESTÈVES A., 2013, « Lucain vu par Quintilien (*Institution oratoire*, X.1.90) : style épique ou style oratoire ? », dans VIAL, H. (dir.), *Poètes et orateurs dans l'Antiquité. Mises en scènes réciproques*, Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, p. 321-333.

FEENEY D., 1991, *The Gods in Epic. Poets and Critics of the Classical Tradition*, Oxford : Clarendon Press, p. 270.

FOLEY J. M., 2005, A *Companion to Ancient Epic*, Oxford : Blackwell.

GAFFIOT F., 1990, *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris : Hachette.

GALTIER, F. et POIGNAULT, R. (dir.), 2016, *Présence de Lucain*, Clermont-Ferrand : Centre de Recherches A. Piganiol – Présence de l'Antiquité.

GRIMAL P., 1960, « L'Éloge de Néron au début de la *Pharsale* est-il ironique ? », *Revue des Études Latines*, nº 38, p. 296-305.

HARDIE P.,1993, *The Epic Successors of Virgil: A Study in the Dynamics of Tradition*, Cambridge : Cambridge University Press.

LANZARONE N., 2016, *M. Annaei Lucani belli ciuilis liber* VII, Florence : Felice Le Monnier.

LÉVI N., 2006, « La *Pharsale* de Lucain : un monde sans providence ? », *Bulletin de l'Association Gillaume Budé*, nº 2, p. 70-91.

LOUPIAC A.,1990, « Lucain et le sacré », *Bulletin de l'Association Gillaume Budé*, nº 49, p. 297-307.

NARDUCCI E., 1979, *La provvidenza crudele. Lucano e la distruzione dei miti augustei*, Pise : Giardini Editori.

NARDUCCI E., 2004, « Lo sfondo cosmico della *Pharsalia* », dans ARIEMMA, E. (dir.), *Lucano e la tradizione dell'epica latina*, Naples : Guida, p. 7-20.

NÚÑEZ GONZÁLEZ J. M., 2006, « Lucanus orator an poeta? », dans

RODRÍGUEZ-PANTOJA, M. (dir.), *Las raíces clásicas de Andalucía. Actas del IV congreso andaluz de estudiosclásicos*, t. 1, Cordoue, p. 221-246.

OUDENDORP F., 1728, *M. Annaei Lucani Cordubensis Pharsalia. Siue Belli ciuilis libri decem*, Leyde : apud S. Luchtmans.

QUINT D., 1993, *Epic and Empire: Politics and General Form from Virgil to Milton*, Princeton, New York : Princeton University Press.

SCALIGER J. C., 1561, *Poetices libri septem. I. Historicus, II. Hyle, III. Idea, IIII Parasceve, V. Criticus, VI. Hypercriticus, VII. Epinomis*, Lyon : Apud Antonium Vincentium.

VANAUTGARDEN A. et GILMONT, J.-F. (dir.), 2003, *Offrir un livre, ou la dédicace à l'époque humaniste*, Bruxelles : Musée de la maison d'Érasme à Anderlecht.

VOLTAIRE, « Essai sur la poésie épique », dans CONDORCET, J.-A.-N. de C. et BEUCHOT, A.-J.-Q., *Œuvres complètes de Voltaire*, t. 8, Paris : Garnier.

## NOTES

1 Bien que l'expression « fautes de goût » soit au pluriel, nous nous intéresserons dans cet article uniquement à la question des dieux, et non aux autres traits de style qui ont pu être reprochés au poète néronien – la dimension rhétorique de son style, son goût pour les détails macabres, etc. – qui pourraient faire eux aussi l'objet d'une étude similaire.

2 Cf. aussi Erler (2012) et Loupiac (1990).

3 Cf. par exemple Homère, *Il.*, V, 311-346, et Virgile, *Aen.*, IX, 644-658.

4 Cf. Hardie (1993) et Quint (1993).

5 À propos de ce jugement, cf. Núñez González (2006) et Estèves (2013).

6 À ce sujet, cf. Vanautgaerden et Gilmont (2003).

7 Cf. *Gaffiot*, s.*v.* « **apologiam** »

8 Sur la popularité de Lucain à travers les siècles, cf. Galtier et Poignault (2016).

9 Cf. Foley (2005).

10 Virgile, *Aen.*, I, 1-11 : *Arma virumque cano, Troiae qui primus ab oris / Italiam, fato profugus, Laviniaque venit / litora, multum ille et terris iactatus et alto / vi superum saevae memorem Iunonis ob iram ; / multa quoque et bello passus, dum conderet urbem, / inferretque deos Latio, genus unde Latinum, / Albanique patres, atque altae moenia Romae. / Musa, mihi causas*

*memora, quo numine laeso, / quidve dolens, regina deum tot volvere casus / insignem pietate virum, tot adire labores / impulerit. Tantaene animis caelestibus irae ?* (trad. J. Dion et P. Heuzé).

11 Lucain, *Ph.*, I, 1-9 : *Bella per Emathios plus quam civilia campos / Iusque datum sceleri canimus, populumque potentem / In sua victrici conversum viscera dextra, / Cognatasque acies, et rupto foedere regni, / Certatum totis concussi viribus orbis / In commune nefas, infestisque obvia signis / Signa, pares aquilas, et pila minantia pilis. / Quis furor, o cives, quae tanta licentia ferri, / Gentibus invisis Latium praebere cruorem ?* (trad. A. Bourgery).

12 Pour surprenante qu'elle soit, une telle rhétorique dénigrante d'un éditeur envers un auteur et l'œuvre qu'il édite n'est pas rare, dès la période humaniste. Elle se retrouve encore parfois dans les introductions aux éditions modernes des classiques latins et grecs, les philologues modernes n'hésitant pas à accuser les anciens de fautes de goût et à mettre en garde les lecteurs contre celles-ci.

13 Bersmann (1589), « In M. Annaei Lucani recensionem ad generosum et illustrem Dn. Carolum, Baronem a Zerotin, Dn. in Namest, Rossitz &c. Dominum suum clementem, Gregorii Bersmani Prooemium », trad. personnelle.

14 Telle est aussi l'approche majoritaire des modernes aujourd'hui. Cf. par exemple Feeney (1991 : 270) : « *this supposedly godless poem is actually obsessed with the gods, crammed with references to their plans and deeds, with prophetic scenes, with the poet's addresses to the one above. As has been noted many times, it is specifically the mimesis of divine characters in action which is missing, thus amputating one half of the pair desiderated by tradition and the critics (epic is made up, as Servius puts it, of "divine and human characters*", ex diuinis humanisque personis.). »

15 Notons toutefois que si Lucain ouvre effectivement une voie nouvelle en matière de poésie épique, il ne peut être appelé *primus inventor*. Voltaire, à qui nous reprenons l'expression, l'utilise à tort.

16 Lucrèce, *DNR*, IV, 1-5 : *Avia Pieridum peragro loca nullius ante / trita solo. Iuvat integros accedere fontis / atque haurire, iuvatque novos decerpere flores / insignemque meo capiti petere inde coronam, / unde prius nulli velarint tempora musae*, « Je parcours des régions non frayées du domaine des Piérides, que nul encore n'a foulées du pied. J'aime aller puiser aux sources vierges ; j'aime cueillir des fleurs inconnues afin d'en tresser pour ma tête une couronne merveilleuse, dont jamais jusqu'ici les Muses n'aient ombragé

le front d'un mortel. » (trad. A. Ernout). Lucrèce se justifie en ces termes d'avoir utilisé la noble poésie hexamétrique pour un sujet didactique.

17 À propos du chant VII, cf. Lanzarone (2016) et notre thèse (Chachuat, 2021).

18 Lucain, *Phars.*, VII : 445-459 : *Sunt nobis nulla profecto / numina : cum caeco rapiantur saecula casu, / mentimur regnare Iouem. Spectabit ab alto / aethere Thessalicas, teneat cum fulmina, caedes ? / Scilicet ipse petet Pholoen, petet ignibus Oeten / inmeritaeque nemus Rhodopes pinusque Mimantis, / Cassius hoc potius feriet caput ? Astra Thyestae / intulit et subitis damnavit noctibus Argos, / tot similes fratrum gladios patrumque gerenti / Thessaliae dabit ille diem ? Mortalia nulli / sunt curata deo. Cladis tamen huius habemus / vindictam quantam terris dare numina fas est : / bella pares superis facient civilia divvos, / fulminibus manes radiisque ornabit et astris, / inque deum templis iurabit Roma per umbras*, « Non, pour nous les dieux n'existent pas : puisque le monde est emporté par un hasard aveugle, nous mentons en disant que Jupiter règne. Regardera-t-il des hauteurs du ciel le massacre de Thessalie, alors qu'il tient la foudre ? Lui-même, sans doute, il atteindra le Pholoé, il atteindra l'Œta de ses feux, le bois de l'innocent Rhodope et les pins du Mimas, mais c'est Cassius plutôt qui frappera cette tête ? Il a fait se lever les astres pour Thyeste et condamné Argos à une nuit soudaine, mais à la Thessalie qui porte tant d'épées semblables de pères et de frères il donnera la lumière du jour ? Les affaires des mortels ne sont le souci d'aucun dieu. Cependant, de ce désastre nous tirons toute la vengeance que la puissance divine peut octroyer à la terre : les guerres civiles créeront des divinités égales aux dieux d'en haut, Rome parera les Mânes de foudres, de rayons et d'astres et dans les temples des dieux jurera sur des ombres. » (trad. personnelle).

19 Voir notre thèse (Chachuat, *op. cit.*).

20 Voir Lévi (2006).

21 Cf. I, 45-47 : « *te, cum statione peracta / astra petes serus, praelati regia caeli / excipiet gaudente polo* », « Toi, lorsque, ta mission remplie, tu gagneras les astres très tard, tu seras reçu dans le palais céleste de ton choix et les cieux seront dans l'allégresse » (trad. A. Bourgery). Cf. Grimal (1960).

22 Cf. Lucain, *Phars.*, VI: 809 ; VIII : 835-836 ; IX : 601-604.

23 Cf. Stace, *Thébaïde* ; Silius Italicus, *Punica*.

# RÉSUMÉS

**Français**

Dans la *Pharsale*, épopée de Lucain sur la guerre civile entre César et Pompée, les dieux n'ont plus leur place. Ce choix, des plus audacieux, a valu à Lucain nombre de critiques, de l'Antiquité à nos jours. Pour beaucoup, c'est une faute de goût, une infraction aux codes esthétiques traditionnels de l'épopée, pour laquelle le poète néronien ne mérite plus même d'être appelé poète, mais historien. Cette étude s'intéresse aux jugements que les éditeurs anciens du poème, dans les préfaces et textes liminaires des éditions des XVI^e^ aux XVIII^e^ siècles notamment, ont formulés pour qualifier cette « faute de goût ». Il s'agira de voir comment ce qui est aujourd'hui unanimement appréhendé comme un choix esthétique à portée politique a fait l'objet de virulentes critiques et débats entre érudits. Les éditeurs sont en effet partagés : les uns se livrent à une défense et apologie de l'innovation lucanienne, d'autres condamnent et blâment une faute de goût intentionnelle et inexcusable, d'autres encore allèguent la jeunesse d'un poète influencé par les mœurs de son époque et la décadence contemporaine. Nous verrons quels critères – littéraires, esthétiques ou culturels ; anciens, contemporains, ou anachroniques – et quelles figures d'autorité sont appelés à la barre pour accuser ou défendre le poète néronien qui, par ses audaces, n'a cessé de fasciner depuis le premier siècle de notre ère.

**English**

In the *Pharsalia*, Lucan's epic about the civil war between Caesar and Pompey, the gods have no place. This choice, one of the most audacious, has earned Lucan many critics, from Antiquity to today. For many, it is a fault of taste, an infringement of the traditional aesthetic codes of the epic, for which the Neronian poet does not even deserve to be called a poet, but a historian. This study is interested in the judgments that the ancient editors of the poem, in the prefaces and introductory texts of the editions of the sixteenth to eighteenth centuries in particular, have formulated to qualify this "fault of taste". I want to study how what is today unanimously understood as an aesthetic choice with political implications was the subject of virulent criticism and debate among scholars. The editors are indeed divided: some defend and praise Lucanian innovation, others condemn and blame an intentional and inexcusable fault of taste, still others allege the youth of a poet influenced by the mores of his time and contemporary decadence. I will see which criteria – literary, aesthetic or cultural; ancient, contemporary, or anachronistic – and which figures of authority are called to the stand to accuse or defend the Neronian poet who, by his audacity, has never ceased to fascinate since the first century of our era.

## INDEX

**Mots-clés**
Lucain, épopée latine, dieux, innovation esthétique, éditions anciennes, philologie classique

**Keywords**
Lucan, Latin epic, gods, aesthetic innovation, ancient editions, classical philology

## AUTEUR

**Bénédicte Chachuat**
PLH, Université Toulouse 2 Jean Jaurès
Bénédicte Chachuat est normalienne, agrégée de Lettres classiques, docteure, spécialiste de Lucain, de poésie latine et d'édition de textes, actuellement enseignante dans le secondaire. Elle est rattachée à l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, laboratoire PLH, équipe CRATA.